

STRATÉGIE DES PARTENARIATS DE LUTTE CONTRE L'ITINÉRANCE

www.edsc.gc.ca/fra/communautes/sans_abri

STRATÉGIE DES PARTENARIATS DE LUTTE CONTRE L'ITINÉRANCE PLAN COMMUNAUTAIRE 2014–2019 : GRANDES VILLES¹

INTRODUCTION

La Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) est un programme communautaire qui vise à prévenir et à réduire l'itinérance en offrant un soutien et un financement directs à 61 collectivités désignées de partout au Canada et en les aidant à mettre en œuvre l'approche Logement d'abord afin de réduire l'itinérance chronique et épisodique.

Le texte qui suit résume les plans communautaires de la SPLI pour 2014–2019 présentés par huit grandes villes admissibles au financement de la SPLI dans le cadre du volet Collectivités désignées : Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, Winnipeg, Calgary, Edmonton et Vancouver. Ce résumé présente des données agrégées tirées des plans communautaires de ces huit villes.

RÉSULTATS

LES COLLECTIVITÉS SONT INCLUSIVES ET PRÊTES À CORRIGER LES ÉCARTS

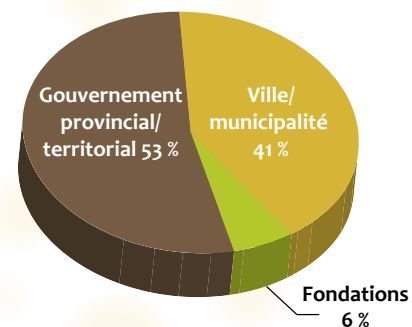
Les collectivités ont mené de vastes consultations auprès de divers intervenants et secteurs engagés dans la lutte contre l'itinérance en vue d'élaborer leur plan communautaire de la SPLI. Dans les grandes villes, le conseil consultatif communautaire (CCC) comprend une représentation d'un large éventail de secteurs. Toutefois, dans ces collectivités, la représentation pourrait être élargie pour inclure des intervenants d'associations de propriétaires, des personnes ayant une expérience vécue de l'itinérance, des membres des forces de police et du système correctionnel, et des personnes associées à la livraison de programmes de soutien du revenu. À cette fin, la plupart des grandes villes ont indiqué les secteurs qui devraient être représentés au sein de leur CCC.

LES COLLECTIVITÉS CRÉENT DES PARTENARIATS

Pour faire la preuve qu'elles ont mobilisé des partenaires pour les aider dans la lutte contre l'itinérance, les collectivités doivent démontrer que, pour chaque dollar de leur affectation annuelle dans le cadre du volet de financement Collectivités désignées de la SPLI, elles ont reçu au moins un dollar d'autres sources qui les aident à lutter contre l'itinérance. Les plans des collectivités font état de fonds reçus de divers partenaires : gouvernements (fédéral, provincial/territorial ou municipal/régional); institutions publiques telles que les hôpitaux, écoles et universités; organisations autochtones; organisations du secteur privé; organisations à but non lucratif et organismes de bienfaisance (p. ex. les fondations). Les entités communautaires sont tenues de présenter un rapport annuel sur les montants réels reçus.

Le graphique qui suit indique que la contribution communautaire dans les grandes villes provient principalement des gouvernements provinciaux/territoriaux, des villes/municipalités et des fondations.

Sources des contributions communautaires dans les grandes villes selon le type de bailleur de fonds



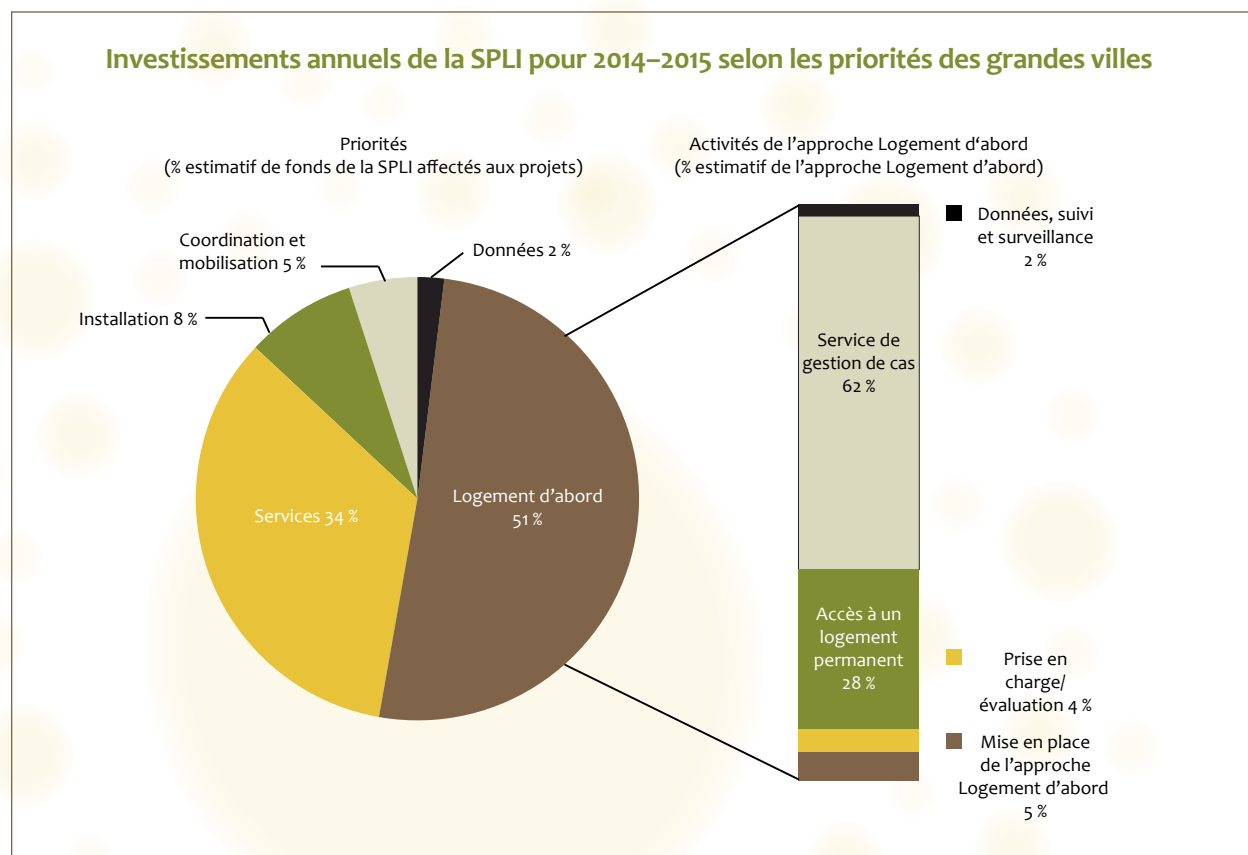
Pourcentage des contributions communautaires hors de la SPLI

¹ Ce texte résume les plans communautaires de la SPLI présentés par huit grandes villes admissibles au financement de la SPLI dans le cadre du volet Collectivités désignées : Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, Winnipeg, Calgary, Edmonton et Vancouver.

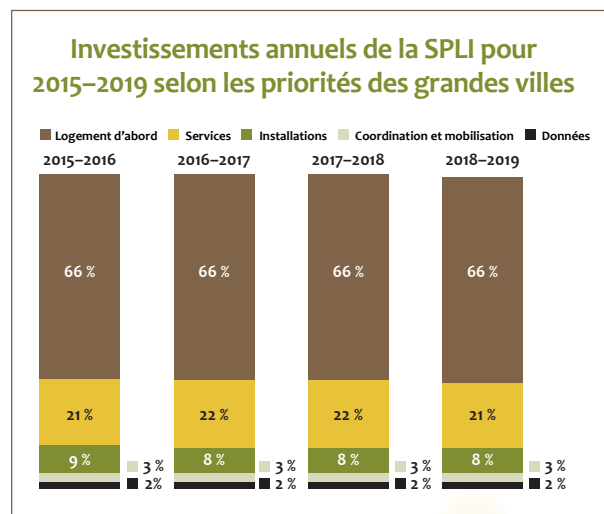
LES POINTS DE DÉPART POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE LOGEMENT D'ABORD VARIENT

Dans le cadre du processus de planification communautaire, les collectivités ont établi les priorités en matière d'investissements locaux dans le cadre de la SPLI. Bien qu'un objectif d'investissement à atteindre par les grandes collectivités à compter du 1er avril 2015 (deuxième année) ait été fixé dans le cadre de l'approche Logement d'abord de la SPLI, les huit grandes villes ont toutes choisi d'affecter des fonds à l'approche Logement d'abord dès la première année (2014–2015) en mettant l'accent sur les populations en situation d'itinérance chronique et épisodique. D'après les plans communautaires, les grandes villes allouent en moyenne à peu près la moitié des fonds reçus dans le cadre de la SPLI à des projets de l'approche Logement d'abord au cours de la première année (2014–2015). Le pourcentage de financement de la SPLI prévu pour les projets Logement d'abord varie entre 18 % et 65 %.

Les investissements dans le cadre de l'approche Logement d'abord dans les grandes villes viseront principalement des activités relatives aux services de gestion de cas (62 %) et à l'accès à un logement permanent (28 %). De plus, les grandes villes investiront une partie de leur budget alloué à l'approche Logement d'abord dans des activités relatives à la mise en place de l'approche, à la prise en charge et à l'évaluation, à la collecte de données et au suivi des clients.



Le graphique qui suit présente les investissements que les grandes villes s'attendent à faire entre 2015 et 2019 (quatre ans) selon chacune des priorités. Les grandes villes consacreront plus de 65 % du financement de la SPLI à des projets dans le cadre de l'approche Logement d'abord.



LES COLLECTIVITÉS RÉPONDENT AUX BESOINS DES POPULATIONS EN SITUATION OU À RISQUE D'ITINÉRANCE

Le plan communautaire comprend également des priorités non liées à l'approche Logement d'abord. Les grandes villes se concentreront sur diverses activités de soutien aux populations en situation ou à risque d'itinérance. Dans la majorité des grandes villes, les activités suivantes constituent des priorités non liées à l'approche Logement d'abord : soutien en vue d'améliorer l'intégration sociale, prévention de la perte de logement, et consultation, coordination, planification et évaluation.

Bien que l'approche Logement d'abord cible l'itinérance chronique et épisodique, les collectivités ont identifié les populations pouvant profiter d'activités non liées à l'approche. Dans la plupart des grandes villes, les priorités en matière de services non liés à l'approche Logement d'abord visent principalement les groupes suivants : les Autochtones, les familles et les enfants, et les jeunes.

Les grandes villes répondent également aux besoins de populations cibles clés dans le cadre d'une priorité non liée à l'approche Logement d'abord et qui mise sur les projets immobiliers (c.-à-d. la construction, la rénovation ou l'achat d'installations). Les grandes villes ont ainsi l'intention de mettre en œuvre des projets immobiliers afin de répondre aux besoins des groupes suivants : les Autochtones, les jeunes, les personnes ayant des problèmes de santé mentale et les personnes souffrant de dépendance.

CONCLUSION ET PROCHAINES ÉTAPES

Le processus de planification communautaire a permis à ces grandes villes de démontrer qu'elles étaient prêtes et intéressées à mettre en œuvre l'approche Logement d'abord dans le cadre de la SPLI. Un dialogue de mi-exercice avec les collectivités est en cours afin d'évaluer les progrès réalisés et de déterminer les mesures de soutien additionnelles dont les collectivités pourraient avoir besoin pour mettre en œuvre avec succès l'approche Logement d'abord et atteindre leurs objectifs. À la fin de chaque année, les collectivités feront rapport des résultats des projets et présenteront un plan communautaire actualisé.